

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2010007

Signataire : NL/HR

OBJET : Complément de subvention accordé à l'association Le Studio - exercice 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les missions essentielles accomplies par l'association Le Studio sur le territoire d'Aubervilliers et le rayonnement de la ville auquel celle-ci participe,

Considérant que, pour le maintien des équilibres budgétaires de l'association et la poursuite de ses activités, l'association sollicite le soutien de la ville,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» ayant voté contre, M. Jean-François MONINO, vice-président et Mme Soumia ZAHIR, membre du bureau, ne prenant pas part au vote

DELIBERE :

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire à l'association Le Studio pour un montant de 20 000 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal au titre de subvention sur le chapitre 65.

Pour le Maire

L'adjoint délégué